

Longpont-sur-Orge

Longpont : 500 t de gravats déversées sur un site naturel protégé

Florian Loisy | 09 Juin 2015, 19h44 | MAJ : 09 Juin 2015, 19h44



Longpont-sur-Orge, début juin. Cette prairie est classée en zone naturelle protégée. Mais des propriétaires y font des travaux de terrassement pour installer illégalement leurs habitations et des caravanes. La mairie est démunie face à ce type d'action. **(LP/F.L.)**

Il y a encore six mois, le chemin de la Prairie de la Chartre se terminait par un terrain de hautes herbes longeant un espace boisé. Ce site à la limite de la commune de Longpont-sur-Orge est bordé par deux cours (<http://actualites.leparisien.fr/cours.html>) d'eau : la Salmouille et la Grande-Boële qui serpentent derrière le bassin de Carouge situé à 150 m de là.

Mais ça, c'était avant. Aujourd'hui, ce terrain protégé qui servait de pâturage est recouvert par près de 500 t de gravats. Depuis janvier, plusieurs centaines de camions sont venues y déverser les déchets de leurs chantiers. Un immeuble de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) a ainsi terminé en petits morceaux sur cette prairie, tout comme des enrobés provenant de routes. Une pelleteuse trône en permanence au milieu de ce champ de gravats de plus de 9 000 m².

Pourtant, dès février, un riverain de ce chemin a immédiatement alerté la ville et la préfecture. « Les propriétaires ont entrepris des travaux de terrassement, et remonté le niveau de cette parcelle de plus de 2 m de déchets », soupire un des voisins qui a subi des menaces et craint pour sa sécurité. Comme à 500 m de là, le projet des sept copropriétaires sédentarisés issus de la communauté des gens du voyage est d'y installer des caravanes pour leurs familles. « Il y a des risques sanitaires, de pollution de ce site et des cours d'eau par infiltration », déplorent les voisins. La commune a fait le nécessaire, en dressant un procès-verbal d'infraction début mars puis en prenant un arrêté interruptif des travaux le 27 mars.

« Un véritable constat d'impuissance de la législation française »

Mais les camions continuent de venir et le terrassement se poursuit. En désespoir, les riverains ont poursuivi la ville de Longpont pour qu'elle fasse cesser cette installation illégale. Le tribunal administratif a ordonné à la municipalité « de saisir le matériel et de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour appliquer son arrêté ». Une mission impossible : « Nous n'avons pas le droit de pénétrer sur le site, regrette le maire Philippe Hamon (UDI) qui n'avait pas pu préempter le terrain au départ car il est issu d'une donation. On est totalement démunis. Même la sous-préfète s'est déplacée. Mais nous serions dans l'illégalité si nous rentrions sur leur terrain. Et rien ne les empêche donc de continuer en dépit des amendes que nous leur dressons. Il y a un véritable constat d'impuissance de la législation française. Il nous faut une loi, un outil juridique pour saisir les camions et les engins. Parce que plus le temps passe plus les dégradations sont irréversibles pour le cadre naturel. »

Le maire a donc entamé une procédure judiciaire afin de demander l'arrêt des travaux et la remise en état du site. « Mais par expérience, je sais que ces dossiers mettent parfois jusqu'à dix ans pour aboutir, souligne une source policière. Et les terrains ne sont jamais remis en état. » De son côté, la préfecture de l'Essonne assure que des visites impromptues sont effectuées et « dans l'hypothèse où le chantier reprendrait, une verbalisation sera possible à l'occasion d'une prochaine visite ». Malgré tout, cette amende n'empêcherait pas les propriétaires de poursuivre le saccage de cette zone naturelle. Contactés, ces derniers n'ont pas répondu à nos sollicitations.



Illustration. Dans le même secteur de Longpont, un propriétaire a installé illégalement des caravanes sur sa parcelle, malgré des recours datant de 2011. (Google (<http://actualites.leparisien.fr/google.html>) street view.)

50 caravanes sur une autre parcelle de la rue

Depuis 2011, la commune de Longpont est en procédure judiciaire avec une autre famille installée illégalement sur une parcelle au début du chemin de la Prairie de la Chartre. Aujourd'hui une cinquantaine de caravanes sont posées au milieu des champs, sur un terrain aménagé sans la moindre autorisation. Lors des travaux, le propriétaire avait creusé un trou de 4 m de profondeur sur 5m de large... à quelques centimètres d'une canalisation appartenant à Total (<http://actualites.leparisien.fr/total.html>) transportant le pétrole depuis le Havre. Si ce pipeline de 50 cm de diamètre avait été crevé, l'explosion aurait menacé aussi des quartiers de Leuville. Malgré les plaintes de Total, de la municipalité et l'appui de la préfecture, quatre ans plus tard, cinquante caravanes trônent au milieu de cette zone protégée.

F.L.

> Venez débattre et poser vos questions sur nos forums ! (<http://forum.leparisien.fr/>)

leparisien.fr

Voir tous les articles de la rubrique ► (/longpont-sur-orge-91310)

Longpont-sur-orge : les derniers articles



Urbanisme : en Essonne, une ville sur deux redistribue les cartes
(<http://www.leparisien.fr/abbeville-la-riviere-91150/urbanisme-en-essonne-une-ville-sur-deux-redistribue-les-cartes-07-06-2015-4841057.php>)

90 mannequins à Brétigny

(<http://www.leparisien.fr/bretigny-sur-orge-91220/90-mannequins-a-bretigny-09-06-2015-4847765.php>)

Essonne : nos idées de sorties pour le week-end du 5 au 7 juin
(<http://www.leparisien.fr/abbeville-la-riviere-91150/essonne-nos-idees-de-sorties-pour-le-week-end-du-5-au-7-juin-06-06-2015-4838347.php>)

Le toit d'un pavillon de Montlhéry part en fumée
(<http://www.leparisien.fr/montlhery-91310/le-toit-d-un-pavillon-de-montlhery-part-en-fumee-05-06-2015-4835957.php>)



Sainte-Geneviève-des-Bois : grève chez Biocoop

(<http://www.leparisien.fr/sainte-genevieve-des-bois-91700/sainte-genevieve-des-bois-greve-chez-biocoop-09-06-2015-4847759.php>)

Brétigny : elle casse une spatule en bois en frappant sa fille

(<http://www.leparisien.fr/bretigny-sur-orge-91220/bretigny-elle-casse-une-spatule-en-bois-en-frappant-sa-fille-05-06-2015-4835421.php>)

édition abonnés ✕

Longpont : 500 t de gravats déversées sur un site naturel protégé

Florian Loisy | 09 Juin 2015, 19h44 | MAJ : 09 Juin 2015, 19h44

Longpont-sur-Orge, début juin. Cette prairie est classée en zone naturelle protégée. Mais des propriétaires y font des travaux de terrassement pour installer illégalement leurs habitations et des caravanes. La mairie est démunie face à ce type d'action. Illustration. (LP/F.L.)
Il y a encore six mois, le chemin de la Prairie de la Chartre se terminait par un terrain de hautes herbes longeant un espace boisé. Ce site à la limite de la commune de Longpont-sur-Orge est bordé par deux cours (<http://actualites.leparisien.fr/cours.html>) d'eau : la Salmouille et la Grande-Boële qui serpentent derrière le bassin de Carouge situé à 150 m de là.